



PANNEAUX PERMANENTS

✓ VENTE

DÉBUT CODES ARTICLES
Panneaux B **PPB**

PANNEAUX B

Signalisation d'obligation et fin d'obligation

Dimensions : Miniature 450 mm / Petite 650 mm / Normale 850 mm / Grande 1050 mm / Très grande 1250 mm



B21-1 Obligation de tourner à droite avant le panneau



B21-2 Obligation de tourner à gauche avant le panneau



B21a1 Contournement obligatoire par la droite



B21a2 Contournement obligatoire par la gauche



B21b Direction obligatoire à la prochaine intersection tout droit



B21c1 Direction obligatoire à la prochaine intersection à droite



B21c2 Direction obligatoire à la prochaine intersection à gauche



B21d1 Directions obligatoires à la prochaine intersection tout droit ou à droite



B21d2 Directions obligatoires à la prochaine intersection tout droit ou à gauche



B21e Directions obligatoires à la prochaine intersection à droite ou à gauche



B22a Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



B22b Chemin obligatoire pour piétons



B22c Chemin obligatoire pour cavaliers



B25 Vitesse minimale obligatoire (Préciser la vitesse)



B26 Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices



B27a Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B27b Voie réservée aux tramways



B29 Autres obligations dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



B40 Fin de piste ou bande obligatoire pour cycle



B41 Fin de chemin obligatoire pour piétons



B42 Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



B43* Fin de vitesse minimale obligatoire



B44 (XB2) Fin d'obligation de l'usage des chaînes à neige



B45a Fin de voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B49 Fin d'obligation dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau